Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL133_2023-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°133/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Programme d'Action Foncière Rennes Métropole : Rachat par la commune du 18, rue Antoine Chatel arrivé en fin de portage

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL133_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°133/2023
3.1

Programme d'Action Foncière Rennes Métropole : Rachat par la commune du 18, rue Antoine Chatel arrivé en fin de portage

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière, Rennes Métropole a acquis la propriété cadastrée AK 233, située 18 rue Antoine Chatel, par acte notarié en date du 6 janvier 2008.

Cette parcelle bâtie de 364 m² a été acquise afin de permettre la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur l'axe Châtel-Poterie et de répondre aux orientations du PLH, approuvé par la commune.

Ainsi, une convention de mise en réserve a été signée le 1er septembre 2009, prévoyant un portage foncier par Rennes Métropole pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2024 au plus tard. Ladite convention arrivant bientôt à son terme et, cette dernière n'étant plus renouvelable, la commune de Chartres-de-Bretagne se doit de racheter le bien pour l'intégrer dans son patrimoine.

Conformément au Programme d'Action Foncière, le prix de vente proposé par Rennes Métropole s'élève à un total de 151 459,99 € TTC ventilé comme suit :

- Prix d'acquisition principal : 144 000 €
- Frais : 6 959,99 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent l'acquisition de la parcelle dans les conditions précitées et la prise en charge des frais de notaire,

- Autorisent Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN